



CENTRE HÉLÈNE BUSSIERE
ÉDUCATION CANINE - PENSION CANINE ET FÉLINE

CENTRE HELENE BUSSIERE

Pension canine

29 rue de Serrigny – Cidex 9

21550 LADOIX - SERRIGNY

06 12 17 48 70

www.helene-bussiere.fr

bussiere.h@gmail.com



CONTRAT ET RESERVATION

Propriétaire du chien :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Coordonnées autre personne à contacter : _____

Chien en garde :

Nom : _____ Race : _____

Sexe : _____ Couleur : _____ Date de naissance : _____

Numéro d'identification : _____

Caractère et habitudes particulières: _____

Alimentation : _____ Nombre de repas par jours : _____ Quantité : _____

Préciser traitement / maladie : _____

Vétérinaire traitant : _____

Dernière date de vaccination : _____

Date d'arrivée : _____ Date de départ : _____

CONDITIONS GENERALES

Pour que le séjour à la pension se déroule dans les meilleures conditions, il faudra que votre chien soit :

★ **Traité contre les puces, les tiques et vermifugé** quelques jours avant son arrivée à la pension. Si des intrus étaient découverts durant le séjour de votre animal, celui-ci sera traité par nos soins et le traitement facturé au client.

★ **Vacciné contre la Maladie de Carré, l'Hépatite de Rubarth, la Parvovirose, la Leptospirose, la Toux de chenil et la Rage** sur le passeport.

★ **Identifié** par tatouage ou puce électronique (le carnet de vaccination et la carte d'identification seront conservés par nos soins durant le séjour de votre animal).

Informations complémentaires :

- ★ *Si l'animal ne peut être repris à la date prévue, le propriétaire devra contacter la pension.*
- ★ *Si vous n'êtes pas venu chercher votre chien dans un délai d'une semaine, à compter de la date de sortie prévue dans le contrat, celui-ci sera confié à un refuge aux frais du propriétaire.*
- ★ *Un acompte de 30 % vous sera demandé lors de la réservation. En cas d'annulation du séjour, l'acompte versé reste définitivement acquit.*
- ★ *Si le pensionnaire est repris avant la date fixée dans le contrat, le propriétaire s'engage à payer la totalité du séjour, sans pouvoir prétendre au remboursement du ou des jours perdus.*
- ★ *En cas de maladie, les frais vétérinaires ainsi que les frais de déplacement seront à la charge du propriétaire, avec délivrance d'un certificat médical établi par le praticien.*
- ★ *En cas de décès, une autopsie sera pratiquée au frais du propriétaire, pour en déterminer les causes et une attestation sera délivrée par le praticien. En cas de refus de l'autopsie de la part du client, la pension dégage toute responsabilité quant au décès de l'animal.*

HORAIRES

La pension est ouverte du **lundi au samedi sur rendez-vous.**

Le **dimanche et jours fériés** de **9h à 9h30** et de **18h à 19h.**

TARIFS

Pension: 17 € par jour

Cours d'éducation / Agility : 12 € par séance

Nourriture non comprise

- ★ **Nos tarifs sont facturés à la journée**, donc toute journée entamée à partir de 9h sera dûe dans sa totalité, y compris le jour d'arrivée et de départ.

Les suppléments :

Chauffage : 5 € par 24 heures

Administration de traitement vétérinaire ou soins : de 1,00 € à 5,00 € par jour

Apparition des chaleurs pendant le séjour: 2 € par 24 heures

DEVIS

| | | | |
|--|-------|---------|---|
| Durée du séjour : _____ | | = | € |
| Chauffage : <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON | | = | € |
| Administration de traitement vétérinaire : <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON | | = | € |
| | | _____ | |
| | TOTAL | = | € |

Le règlement peut s'effectuer par **chèque ou espèces** à votre convenance.

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du responsable

Signature du client

